



شركة الإسمنت عين التوتة
SOCIETE DES CEMENTS DE AIN TOUTA
« S.CIM.A.T. »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000,00 D.A
N° Identification Fiscale : 099805022210668
Article d'imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/98

AVIS D'APPEL D'OFFRES

**NATIONAL ET INTERNATIONAL AVEC EXIGENCES DE
CAPACITES MINIMALES- N°07/SCDA/SCIMAT/2025**

La Société des Ciments de Ain-Touta (S.CIM.AT) sise 73 Bis, Rue Benflis La verdure 05000 – Batna – Algérie lance un Appel d'Offre National et International avec exigences de capacités minimales portant :

Fourniture des Briques et Bétons Réfractaires

Cet Avis d'Appel d'Offres est destiné aux **Fabricants**.

Les entreprises intéressées par cet Avis d'Appel d'Offre peuvent retirer le Cahier des Charges contre le paiement de la somme de **Cinquante Mille** Dinars Algériens (**50.000,00** DA) auprès du Secrétaire de la Commission des Achats de la SCIMAT 73 Bis Rue Benflis La verdure 05000 – Batna – Algérie.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **Trente (30) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale et/ou le BOMOP.

L'offre technique contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Offre Technique - N°07/SCDA/SCIMAT/2025 ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Offre Financière - N°07/SCDA/SCIMAT/2025 ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Achats - SCIMAT

73 Bis Rue Benflis la verdure Batna 05000

Appel d'Offres National et International avec Exigences de Capacités Minimales

N°07/SCDA/SCIMAT/2025

Fourniture des Briques et Bétons Réfractaires

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **Cent Vingt (120) Jours** à compter de la date limite de remise des offres.

NB : La possibilité de consulté le cahier des charges en ligne : www.scimat.dz/appeloffres

El Moudjahid/Pub

ANEP 2516033641 du 29/10/2025



شركة الإسمنت عين التوتة
SOCIETE DES CEMENTS DE AIN TOUTA
« S.CIM.A.T »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000,00 D.A
N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/98

إعلان عن مناقصة وطنية ودولية مع اشتراط قدرات دنيا

رقم: 07/أ.ل.ش/ش.إ.ع.ت/2025

تعلن شركة الإسمنت عين التوتة عن إجراء مناقصة وطنية ودولية من أجل :

اقتناء الطوب والخرسانة الحرارية

- هذه المناقصة موجهة للمصنعين.

- بإمكان المؤسسات المهمة بهذا الاعلان سحب دفتر الشروط لدى أمانة لجنة الشراء للشركة مقابل تسديد مبلغ قدره خمسين ألف دينار جزائري (50.000,00 دج) غير قابل للتعويض.

- حددت مدة إيداع العروض بثلاثين (30) يوم ابتداء من أول تاريخ نشر هذه المناقصة في النشرة الرسمية لصفقات المتعامل العمومي، أو في إحدى الجرائد الوطنية. يسحب دفتر الشروط من طرف المتعهد أو من طرف ممثله المعين لذلك.

- العروض التقنية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " Offre Technique- N°07/SCDA/SCIMAT/2025 ".

- العروض المالية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " Offre Financière- N°07/SCDA/SCIMAT/2025 ".

- يوضع الظرفين المغلقين في ظرف خارجي مغلق ومجهول لا يحمل إلا العبارة التالية:

" مناقصة لا تفتح "

إلى السيد أمين لجنة الشراء لشركة الإسمنت عين التوتة - SCIMAT.

73 مكر، شارع بن فليس حي الاخضرار - باتنة - 05000

مناقصة وطنية ودولية مع اشتراط قدرات دنيا

رقم: 07/أ.ل.ش/ش.إ.ع.ت/2025

اقتناء الطوب والخرسانة الحرارية

- يبقى المتعهدون ملتزمين بعروضهم لمدة 120 يوم ابتداء من تاريخ آخر أجل لإيداع العروض.

ملاحظة: إمكانية الاطلاع على دفتر الشروط على الموقع: www.scimat.dz/appeloffres

الموقع الإلكتروني: 73 مكر، شارع بن فليس، حي الاخضرار - باتنة - 05000
الهاتف: 0331 85 13 00 - فاكس: 0331 85 12 47 - بريد إلكتروني: contact@scimat.dz - الموقع الإلكتروني: www.scimat.dz - البريد الإلكتروني: contact@scimat.dz

An-Nasr29-10-2025

Anep-2516033641

شركة الإسمنت عين التوتة
SOCIETE DES CEMENTS DE AÏN TOUTA
« S.CIM.A.T. »

S.P.A. au capital social de : 2.250.000.000.00 D A : ش.ذ.ا. - رأسمالها الاجتماعي
N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

**APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL
AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES
N° 07/SCDA/SCIMAT/2025**

DIRECTION GENERALE



**Année
2025**

SOMMAIRE

- Article 01 : Objet du cahier des charges
- Article 02 : Etendue de la fourniture
- Article 03 : Mode de passation.
- Article 04 : Durée du contrat
- Article 05 : Prix
- Article 06 : Pénalités de retard
- Article 07 : Cautiion bancaire de garantie & de bonne exécution
- Article 08 : Choix du correspondant bancaire
- Article 09 : Modalité de payement.
- Article 10 : Garantie
- Article 11 : Réception de la fourniture
- Article 12 : Origine de la fourniture.
- Article 13 : Délai de livraison.
- Article 14 : Emballage
- Article 15 : Marquage.
- Article 16 : Expédition et transport
- Article 17 : Respect des exigences santé, sécurité et environnement
- Article 18 : Validité de L'offre
- Article 19 : Critères de Choix
- Article 20 : Langue utilisée et documentation
- Article 21 : Dispositions générales administratives
- Article 22 : Forme de la soumission
- Article 23 : Résiliation
- Article 24 : Force majeure
- Article 25 : Eclaircissement aux dossiers de l'Avis d'Appel d'Offre.
- Article 26 : Litiges
- Article 27 : Impôts, droits et taxes
- Article 28 : Assurances
- Article 29 : Retrait des cahiers des charges
- Article 30 : Dépôt des offres

ANNEXES

- ✓ **Annexe 01** : Fiche d'identification du soumissionnaire
- ✓ **Annexe 02** : Déclaration à souscrire
- ✓ **Annexe 03** : Déclaration de probité
- ✓ **Annexe 04** : Délégation du pouvoir
- ✓ **Annexe 05** : Lettre de soumission
- ✓ **Annexe 06** : Offre technique

Article 01 : Objet du Cahier des Charges

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer pour la fourniture des Briques et Béton Réfractaires pour revêtement des fours rotatifs, refroidisseurs à ballonnets et coudes pour la SCIMAT (Cimenterie Ain Touta).

Ce cahier des charges est destiné exclusivement aux fabricants de la brique et béton réfractaire pour fours industriels.

NB : Le soumissionnaire peut soumissionner pour Un (01) ou plusieurs lots.

Article 02 : Etendue de la Fourniture

L'étendue se rapportant à la fourniture des briques, bétons réfractaires allotie et indiquées dans le tableau ci-dessous :

Lots	Désignation	Destination (Zones)	Détail de besoins	Quantité en tonne
01	Brique Magnésie Spinelle Format VDZ	Zone de transition inferieure (Avale)	B322	40
			B622	56
			Clé petite	01
			Clé grande	02
			Mortier approprié	01
			Tôle de serrage en inox 2 mm	2000 <u>pièces</u>
				<u>Total= 100 Tonnes</u>
02	Brique Magnésie Spinelle Format VDZ	Zone de cuisson	B322	116
			B622	151
			Clé petite	02
			Clé grande	01
03	Brique Alumineuse pour les refroidisseurs	Ballonnets	3K211	36
			3K311	10
			Clé petite	02
			Clé grande	02
04	Brique à Moyen teneur en alumine Format ISO	Zone de sécurité	B322	38
			B622	55
			Clé petite	02
			Clé grande	03
			Mortier approprié	02

05	Brique à base teneur en alumine Format ISO	Zone de décarbonatation	B322	60
			B622	135
			Clé petite	02
			Clé grande	03
			Total= 200 Tonnes	
06	Béton réfractaire	Zone de sortie four, orrifies, refroidisseur à ballonets, coudes et goulottes		100 Tonnes

2.1 : Caractéristiques Physico-Chimiques

2.1.1- Briques réfractaires

Les caractéristiques physico-chimiques des Briques Réfractaires sont comme suit :

<u>(Briques réfractaires)</u>				
<u>LOTS</u>		<u>01</u>	<u>02</u>	<u>03</u>
Spécification techniques		Brique magnésie Spinelle Format VDZ	Brique magnésie Spinelle Format VDZ	Brique Alumineuse pour refroidisseur
Quantité (en tonnes)		100 Tonnes	270 Tonnes	50Tonnes
Matière première		magnésie Spinelle	magnésie Spinelle	Bauxite
Composition chimique	MgO (%)	$83 \leq \text{MgO} \leq 90$	$85 \leq \text{MgO} \leq 92$	/
	AL ₂ O ₃ (%)	$09 \leq \text{AL}_2\text{O}_3 \leq 14$	$05 \leq \text{AL}_2\text{O}_3 \leq 13$	$69 \leq \text{AL}_2\text{O}_3 \leq 73$
	Fe ₂ O ₃ (%)	$0.5 \leq \text{Fe}_2\text{O}_3 \leq 0.8$	$0.5 \leq \text{Fe}_2\text{O}_3 \leq 1,0$	$0.5 \leq \text{Fe}_2\text{O}_3 \leq 1.0$
	CaO (%)	$0.5 \leq \text{CaO} \leq 1,2$	$0.5 \leq \text{CaO} \leq 1,0$	/
	Si ₂ O (%)	$0 \leq \text{Si}_2\text{O} \leq 1$	$0 \leq \text{Si}_2\text{O} \leq 1$	/
Porosité ouverte (%)		15-18	15-18	15-20
Résistance à l'écrasement à froid (N/mm ²)		≥ 65	≥ 50	≥ 70
Dilatation thermique 1200 °C° (% lin)		≤ 1.6	≤ 1.6	≤ 1.0
Conductivité thermique 1000 °C (W/m.k)		≤ 3.0	≤ 2.8	≤ 1.6
Garantie minimale (mois)		12	12	24

<u>LOTS</u>		<u>04</u>	<u>05</u>
Spécification techniques		Brique à Haute teneur en alumine Format ISO	Brique à base teneur en alumine Format ISO
Quantités (en tonnes)		100 Tonnes	200Tonnes
Matière première		Bauxite	Chamotte spéciale résistante aux Alcalis
	AL ₂ O ₃ (%)	$70 \leq \text{AL}_2\text{O}_3 \leq 75$	$38 \leq \text{AL}_2\text{O}_3 \leq 45$
	Fe ₂ O ₃ (%)	$1 \leq \text{Fe}_2\text{O}_3 \leq 1.5$	$1,2 \leq \text{Fe}_2\text{O}_3 \leq 1,5$
	Si ₂ O (%)	/	$45 \leq \text{Si}_2\text{O} \leq 55$
Porosité ouverte (%)		15-20	15-18
Résistance à l'écrasement à froid (N/mm ²)		≥ 70	≥ 50
Dilatation thermique 1200 C° (% lin)		≤ 1.0	≤ 1.0
Conductivité thermique 1000 C (W/m.k)		≤ 1.8	$\leq 1,4$
Garantie minimale (mois)		24	24

2.1.2- Bétons réfractaires

<u>LOTS</u>		<u>06</u>
Spécification techniques		Béton haute teneur en alumine
Quantités (en tonnes)		100 Tonnes
Matière première		/
Composition chimique	AL ₂ O ₃ (%)	≥ 85
	Fe ₂ O ₃ (%)	≤ 2
	Si ₂ O (%)	≤ 15
	CaO (%)	≤ 2
Résistance à l'écrasement à froid (N/mm ²) à :		
110 °C		≥ 75
1000 °C		≥ 100
1400 °C		≥ 100
Dilatation thermique lin à 1000 C° (%)		≤ 0.8
Conductivité thermique à 1000 C° (W/m.k)		≤ 0.8
Granulométrie (mm)		0/7
Garantie minimale (mois)		12

- Le soumissionnaire est tenu de proposer et fournir des produits conformes aux spécifications techniques et les caractéristiques physico-chimiques exigées par l'Acheteur dans le présent cahier des charges.
- Le non-respect de l'une des caractéristiques physiques ou chimiques exigées par l'acheteur entraîne le rejet de l'offre technique du lot concerné.
- Le soumissionnaire retenu est tenu de transmettre à l'Acheteur l'attestation d'analyse pour chaque lot, (les caractéristiques physico-chimiques) délivrées par un laboratoire externe à celui du soumissionnaire confirmant les caractéristiques physico-chimiques de son produit et ce avant l'expédition de la fourniture par tout moyens.

REMARQUES

- **La température optimale de la virole du four en exploitation est de 320°C**

Les principales caractéristiques géométriques et spécifiques des deux (02) lignes de cuisson sont comme suit :

- Nombre de fours : **Deux (02)**
- Diamètre intérieur de la virole : **4,55 Mètres**
- Longueur du four : **68 Mètres**
- Refroidisseurs à ballonnets d'un diamètre de : **2,10 Mètres.**

Article 03 : Mode de Passation de l'Achat

Le présent cahier des charges est lancé selon la procédure **Avis d'appel d'offre National et International avec exigences de capacités minimales** ; conformément à la Procédure des Achats de la Société des Ciments de Ain-Touta.

Ce cahier des charges est destiné exclusivement aux fabricants de la brique et béton réfractaires pour fours industriels.

Article 04 : Durée de Validité du Contrat

La durée du contrat est **valide jusqu'à la réception définitive.**

Article 05 : Prix

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables pour toute la durée de l'exécution du contrat.

Article 06 : Pénalités de Retard

- En cas de retard imputable au soumissionnaire par rapport au délai de livraison contractuel, une pénalité de retard de **0,5 %** par semaine de retard sera appliquée sur le montant total du **Lot concerné**. Le montant cumulé des pénalités de retard ne saurait excéder les **05%** du montant total du lot concerné. Toute fois le cumule de pénalité de retard des deux ou trois lots ne seraient excéder les **05%** du montant total du contrat.
- En cas de retard d'envoi des documents de dédouanement par le Vendeur, l'ensemble des frais engendrés par ce retard sera à sa charge.

Article 07 : Caution Bancaire de Garantie & de Bonne Exécution

➤ Pour les soumissionnaires étrangers :

Une Caution bancaire de garantie et de bonne exécution de premier ordre, de **Dix pour cent (10%)** du montant total du contrat sera émise par le Soumissionnaire retenu, dans la banque du Client (BEA), **au plus tard, huit (08) jours francs, à compter de la notification du Contrat signé.**

Cette caution sera couverte par une contre garantie, émise par une banque étrangère de premier ordre.

Elle sera libérée après expiration de la période de garantie et signature du Procès-verbal de réception définitive.

➤ Pour les soumissionnaires locaux :

Une caution bancaire de garantie et de bonne exécution de premier ordre, de **10%** du montant global du contrat sera émise par le soumissionnaire dans une banque de droit algérien **au plus tard, huit (08) jours francs, à compter de la notification du Contrat signé.**

Cette caution sera libérée un (01) mois après la réception définitive.

En cas d'attribution de plus d'un lot, le soumissionnaire retenu est appelé à la mise en place d'une caution de garantie et de bonne exécution de **10%** du montant globale du contrat. Cette caution sera libérée un (01) mois après la réception définitive de la garantie la plus longue.

Article 08 : Choix du Correspondant Bancaire

Le choix du correspondant bancaire pour les soumissionnaires étrangers est du ressort de la Banque Extérieure d'Algérie (BEA). Le soumissionnaire doit accepter les conditions de la Banque Extérieure d'Algérie en matière de choix du correspondant bancaire.

Article 09 : Modalités de Paiement

- **Pour les soumissionnaires locaux** : 100% du montant total de chaque lot par Chèque ou Virement bancaire après réception sur le site du Client et contre présentation du Procès-Verbal de réception de conformité et factures commerciales.
- Le soumissionnaire local doit préciser dans son offre financière le moyen de paiement choisi (Chèque ou Virement bancaire).
- **Pour les soumissionnaires étrangers** : 100% du montant total de **chaque lot** à la mise à FOB ou CFR par Remise documentaire ou Crédit documentaire (selon la proposition du soumissionnaire).
- Le soumissionnaire étranger doit préciser dans son offre financière le moyen de paiement choisi (Remise documentaire ou Crédit documentaire) ;

Article 10 : Garantie

- Le soumissionnaire retenu doit garantir la fourniture (chaque lot) contre tout vice de conception apparent ou caché et tout défaut des matériaux utilisés pour la fabrication des briques, bétons et fibres (épingles) réfractaires.
- Le soumissionnaire retenu doit garantir que la fourniture (chaque lot) ne présente aucun risque pour les installations et pour les personnes.
- Dans le cas où l'Acheteur (SCIMAT) constaterait une non-conformité quantitative et / ou qualitative des produits, le soumissionnaire sera tenu de livrer à ses frais les quantités manquantes ou de remplacer les produits non-conformes, dans un délai compatible avec la durée minimale technique pour la fabrication des matériaux et leur transport, à partir de la date de réclamation de l'Acheteur.
- Pendant la période de garantie de chaque lot le soumissionnaire s'engage à remplacer à ses frais et dans les plus brefs délais toutes fournitures reconnues défectueuses ou non conforme aux spécifications techniques selon le mode d'expédition **CIF incoterms 2020**.
- Toute fourniture remplacée sous le couvert de la garantie aura une garantie d'une durée égale à la durée restante de la garantie contractuelle à compter de la date de son remplacement.
- Le soumissionnaire doit préciser dans son offre la durée de garantie de chaque lot à compter de la réception provisoire.

ARTICLE 11 : Réception de la Fourniture :

La réception des fournitures se fera de la manière suivante :

11. 1/- Réception de conformité :

Une réception de conformité de chaque Lot aura lieu sur le site de l'Acheteur SCIMAT (Cimenterie de Ain Touta) sanctionnée par un procès-verbal de réception de conformité signé conjointement, sur lequel seront consignées les réserves éventuelles.

L'Acheteur procédera à l'invitation du vendeur par fax ou Mail dès l'arrivée sur site de la fourniture., afin de lui donner suffisamment du temps pour l'obtention du VISA.

Les frais de transport, d'hébergement et restauration en Algérie sont à la charge de l'Acheteur et les frais en d'hors de l'Algérie sont à la charge du vendeur.

En cas d'absence du vendeur lors de la réception de conformité l'Acheteur se réserve le droit de procéder à la réception de conformité de la fourniture sous l'entière responsabilité du vendeur.

11. 2/- Réception provisoire

La réception provisoire de chaque Lot sera prononcée sur le site de l'Acheteur, après la mise en place de la fourniture et mise en service du four, Elle fera l'objet d'un procès-verbal signé conjointement, sur lequel seront consignées les réserves éventuelles formulées par l'Acheteur.

- Les frais de la prestation de supervision de la première mise en œuvre de chaque lot sont à la charge du soumissionnaire retenu.
- L'Acheteur procédera à l'invitation du soumissionnaire retenu par fax ou Mail environ Quatre (04) à Six (06) semaines à l'avance.

- Les frais de transport, d'hébergement et restauration en Algérie sont à la charge de l'Acheteur et les frais en d'hors de l'Algérie sont à la charge du soumissionnaire retenu.
- En cas d'absence du soumissionnaire retenu pour n'importe quel motif lors de la réception provisoire. L'Acheteur se réserve le droit de procéder à la mise en place de la fourniture sous l'entière responsabilité du soumissionnaire retenu.

11. 3/- Réception définitive

La réception définitive de chaque Lot sera prononcée après la réception provisoire et l'expiration de la durée de garantie.

Après examen général des clauses contractuelles et si à l'issue du quelle aucune réserve n'a été constatée, il sera dressé un procès-verbal signé par les deux parties prononçant la réception définitive.

Cette réception met fin à la période de garantie et entraîne la main levée de la caution de garantie et de bonne exécution.

Article 12 : Origine de la Fourniture

Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre le pays d'origine et le pays de provenance des briques et bétons réfractaires à fournir.

Article 13 : Délai de Livraison

Le soumissionnaire doit préciser dans son offre les délais de livraison de chaque lot de sa fourniture.

- **Pour les soumissionnaires étrangers :**
 - Le délai de livraison de **chaque lot** en mode **FOB** ;
 - Le délai de livraison de **chaque lot** en mode **CFR**.
- **Pour les soumissionnaires locaux :**
 - Le délai de livraison de chaque lot sur son site de livraison en Algérie.

N.B :

- Le délai de livraison commence à courir après notification de mise en vigueur du contrat.
- **Les livraisons partielles de chaque lot ne sont pas autorisées.**

Article 14 : Emballage

Le soumissionnaire s'engage à livrer les fournitures conforme aux normes préconisées pour l'expédition de telles fournitures et ce de manière que le soumissionnaire ne puisse dégager sa responsabilité en invoquant un mauvais emballage.

Le soumissionnaire est seul responsable vis-à-vis de l'Acheteur de la qualité de l'emballage, réputé avoir exécuté suivant les règles de transport maritime celui-ci devra assurer à son contenu une parfaite protection contre les risques de transport.

Article 15 : Marquage

Le marquage relatif aux précautions de manipulation des conteneurs, dus à la nature du produit, doit être impérativement apposé.

Le soumissionnaire doit identifier très clairement et de façon indélébile chaque conteneur :

- Groupe GICA
- Filiale : Société de Ciment Ain Touta SCIMAT.
- Contrat n°
- Port d'embarquement :....
- Port de débarquement :
- Poids brut :.....
- Poids net :.....
- N° du colis :.....
- Toute mention indispensable, en français ou en anglais ; pour la protection de la fourniture telles que Haut, BAS, FRAGILE, MANUPULABLE AVEC SOIN, PARAPLUIE (à stocker sous abri).

Le principe général des dispositions qu'il doit prendre et qu'il ne puisse en aucun cas dégager sa responsabilité pour des détériorations dues à un manque de marquage, ou emballage et conditionnement insuffisant et d'un stockage inadéquat au cours des différentes opérations de manutention jusqu'à la réception au port de débarquement.

Article 16 : Expédition – Transport

L'expédition sera prise en charge par le Soumissionnaire étranger retenu, elle se fera selon le mode choisi par l'Acheteur (FOB ou CFR suivant Incoterms 2020).

L'Acheteur prendra en charge les opérations de transport selon le mode choisi jusqu'au site de la Cimenterie.

16-1 Pour les soumissionnaires étrangers :

Chaque expédition doit être accompagnée des documents d'expédition suivants.

a) Documents

Les documents ci-après seront envoyés par le canal bancaire à l'Acheteur.

- Factures commerciales en Six (06) exemplaires
- Liste de colisage en quatre (04) exemplaires
- Connaissance Clean on Bord, en deux (02) exemplaires originaux à l'ordre de la BEA Batna, notifié ou donneur d'ordre.
- Deux (02) exemplaires du certificat d'origine visé par la chambre de commerce.
- Deux (02) exemplaires de fiches techniques.
- Deux (02) exemplaires du certificat de conformité.
- Une (01) copie de la caution de garantie de bonne exécution délivrée par la banque extérieure d'Algérie.

Les documents ci-après seront envoyés par courrier express (DHL) à l'Acheteur après expédition

- Un jeu (01) complet de documents énumérés ci-dessus dont une copie originale du connaissance Clean on Bord.

b) Transport :

Conformément au mode d'expédition choisi par le Client (**FOB** ou **CFR** suivant Incoterms 2020). Pour le mode **FOB** port desservi par la **CNAN**, le soumissionnaire retenu accordera la priorité à la Compagnie Algérienne de Navigation (**CNAN**). En cas de non disponibilité de la CNAN, et afin de respecter les délais de livraison convenus, le soumissionnaire retenu peut choisir un autre armateur ; il doit à cet effet aviser le Client à l'avance.

Le principe de choix à respecter étant un départ navire imminent payable à destination et en monnaie algérienne (**DZD**).

16-2 Pour les Soumissionnaires Locaux :

Chaque expédition doit être accompagnée des documents d'expédition suivants.

a) Documents :

- Un jeu de trois (03) factures dûment approuvées.
- Un jeu de trois (03) bons de livraison.

b) Transport :

- Le transport est à la charge du soumissionnaire depuis son usine jusqu'au site de l'Acheteur SCIMAT (Cimenterie Ain Touta wilaya de Batna)

Article 17 : Respect des Exigences Santé, Sécurité et Environnement

Le soumissionnaire doit tenir compte des exigences relatives à la protection de la santé, sécurité, environnement et l'installation liées à son produit et à son emballage.

Article 18 : Validité de l'Offre

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de Cent Vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des Plis.

Dans le cas où la société n'est pas en mesure d'attribuer le contrat et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

Article 19 : Critères de Choix

Chaque Lot sera évalué séparément, suivant les critères d'évaluation ci-dessous :

A. Critères d'évaluation technique : (30 Points)

- Durée de garantie :10 Points
- Références professionnelles du Soumissionnaire :10 Points
- Délai de livraison de la fourniture :10 Points

Méthode d'évaluation des offres techniques :

- Les soumissionnaires ayant proposé la durée de garantie la plus élevée auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

- Les soumissionnaires ayant proposé le nombre le plus élevé de références professionnelles en Algérie dans la fourniture des briques ou béton réfractaires pour les cimenteries objet du cahier des charges des cinq (05) dernières années justifiées par des attestations de bonne exécution auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

Les soumissionnaires n'ayant pas des références professionnelles, leurs offres techniques ne seront pas rejetées, comme ne seront pas notifiées par manque document et ils auront la note technique lié aux références professionnelles Zéro (0).

- Le soumissionnaire ayant proposé le délai de livraison le plus court aura la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

NB :

- Une déduction de 10 points sur la note totale technique pour les soumissionnaires ayant des antécédents avec la SCIMAT dans les Trois (03) dernières années. (Litiges, résiliation....).
- Les offres techniques cumulant une note inférieure ou égale à Dix (10) points seront éliminées.

B. Critères d'évaluation financière : (70 Points)

- Montant de la Soumission FOB/CFR : **70 Points**

Méthode d'évaluation des offres financières :

- Le soumissionnaire ayant proposé le montant le moins disant aura la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

Cas d'évaluation comparative entre les offres des soumissionnaires locaux et ceux étrangers :

- Le montant retenu pour l'évaluation de l'offre financière pour les soumissionnaires locaux est le montant total de l'offre en TTC ;
- Le montant retenu pour l'évaluation de l'offre financière pour les soumissionnaires étrangers est la contrevaletur en Dinar algérien du montant total de l'offre en CFR en lui rajoutant le montant approximatif des frais d'approche relatifs à l'opération d'importation, il sera calculé selon la formule suivante :

Montant retenu pour l'évaluation = (Montant de l'offre en CFR X taux de change) + Frais d'Approche

Les frais d'approche : représentent la somme des items suivants :

1. Les droits et taxes de douane (calculés par le transitaire conventionné avec la SCIMAT aux taux applicables par la réglementation douanière algérienne).
2. L'assurance (au taux de 0,05% du montant de la fourniture en FOB ou CFR).
3. Les frais de la prestation de dédouanement (d'une valeur de 35 000 DA).

Taux de change : le taux de conversion pris pour le calcul de la contre-valeur en Dinar algérien, sera celui du jour de l'ouverture des plis.

Note Finale = Note Technique + Note Financière

C. Cas d'égalité de la note finale entre les soumissionnaires :

En cas d'égalité de la note finale entre deux ou plusieurs soumissionnaires, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note financière.

Article 20 : Langue Utilisée et Documentation

Les documents relatifs au dossier de l'Appel d'Offre doivent être rédigés ou traduits en langue arabe, française ou Anglais.

Le soumissionnaire est tenu de présenter les fiches techniques ou normes de fabrication détaillées concernant sa fourniture à savoir :

- Caractéristiques chimiques.
- Caractéristiques Thermique.
- Caractéristiques mécaniques.
- Précautions de stockage,
- Précautions de manutention.

Article 21 : Dispositions Générales Administratives

21.1- Soumissionnaires exclus de la participation à l'appel d'offres :

- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques, dont la faillite personnelle a été prononcée.
- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la Société des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT), les gestionnaires ou les membres des commissions et des comités possèdent des intérêts financiers ou personnels, de quelque nature que ce soit.
- Les entreprises dans lesquelles des consultants, ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers de l'Appel d'offres, détiennent des intérêts directes ou indirectes.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe GICA et de ses filiales ayant quitté leurs fonctions, depuis une période inférieure à quatre (04) années.
- Les entreprises qui se sont désistées pendant la durée de validité des offres ou après attribution d'un Contrat, sans préjudice de la mise en jeu de la caution de soumission, lorsqu'elle est prévue.
- Les entreprises qui ont manqué à leurs obligations contractuelles, ayant donné lieu à une résiliation de leurs Contrats à leurs torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui se sont avérées inexactes.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers, notamment :
 - Une présentation erronée des faits, afin d'influer sur le processus de passation d'Achat.

- Une entente illicite avec un ou plusieurs autres Soumissionnaires, au préjudice de la Société.
 - A l'origine d'une tentative, de quelque nature qu'elle soit, visant à influencer sur l'évaluation et la décision d'attribution des Contrats.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant une infraction affectant leur probité professionnelle.
 - Les entreprises qui ne justifient pas des dépôts légaux de leurs comptes sociaux.
 - Les entreprises qui ne sont pas en règle, avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
 - Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation, pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
 - Les entreprises inscrites sur la liste des Fournisseurs exclus de participer aux Achats de la Société.
 - Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux judiciaire ou arbitral, les opposants au GICA ou à l'une de ses filiales.
 - Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.
 - Les entreprises faisant objet de poursuites pénales, pouvant affecter leur probité ou celle de leurs représentants légaux.

21.2- Marge préférentielle :

En sus des éléments cités ci-dessus, le Cahier Des Charges doit prévoir une marge de préférence nationale d'un taux de vingt-cinq pour cent (25 %), à accorder aux produits d'origine algérienne et/ou aux entreprises de droit algérien, dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents, pour tous les types de Contrats.

- Le certificat d'origine algérienne est délivré, à la demande du soumissionnaire, par la chambre de commerce et d'industrie.
- L'octroi de la marge de préférence citée ci-dessus est accordé au stade de l'évaluation des offres financières. Elle est appliquée aux offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement, conformément aux critères de choix fixés dans le cahier des charges.
- Le prix des offres financières des soumissionnaires étrangers et des sociétés de droit algérien, dont le capital social est détenu majoritairement par des étrangers, tous droits et taxes compris, sont majorés de 25% à concurrence de la part détenue par les étrangers.

Article 22 : Forme de la Soumission

La soumission doit être présentée sous deux enveloppes (N°1, N°2) fermées et portant chacune :

- **L'enveloppe (N°1)** fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

OFFRE TECHNIQUE
N° 07/SCDA/SCIMAT/2025

- **L'enveloppe (N°2)** fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

OFFRE FINANCIÈRE
N° 07/SCDA/SCIMAT/2025

Les deux enveloppes doivent être contenues dans une troisième **enveloppe extérieure anonyme fermée**, dans laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES ACHATS - SCIMAT
73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA 05000
APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL AVEC EXIGENCES
DE CAPACITES MINIMALES N° 07/SCDA/SCIMAT/2025
« FOURNITURE DES BRIQUES ET BETONS REFRACTAIRES »

22.1) L'enveloppe Technique (1) :

L'enveloppe technique (1) portant la mention **(Offre technique)** renferme notamment les documents suivants :

➤ Pour les Soumissionnaires étrangers et Locaux

1. Fiche d'identification du soumissionnaire (**Annexe 01**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
2. Déclaration à souscrire (**Annexe 02**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
3. Attestation de délégation de pouvoir (**Annexe 04**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (**cette annexe doit être fournie dans le cas où la personne, engageant le soumissionnaire, n'est pas le responsable statutaire**).

4. Déclaration de probité **(Annexe 03)** dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
5. **Offre technique proprement dite pour chaque Lot (Annexe 06)** dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (fiches techniques ou brochures s'il y a lieu). (Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).
6. Une copie des statuts de l'entreprise ou autres documents équivalents justifiant l'habilitation du signataire des
7. documents.
8. Une Copie des Bilans des deux dernières années.
9. Une copie de preuve de paiement du retrait du cahier des charges. (quittance de paiement.....etc.).
10. Le présent cahier des charges comportant le cachet du secrétariat de la commission des achats de la SCIMAT paraphé par le soumissionnaire sur chaque page portant sur sa dernière page n°20 le cachet du soumissionnaire et la mention "Lu et accepté "
11. Les références bancaires (RIB)
12. Les références professionnelles en Algérie dans la fourniture des briques ou béton réfractaires pour les cimenteries objet du cahier des charges avec présentation des justificatifs (Attestation de bonne exécution). (les soumissionnaires n'ayant pas d'attestation de bonne exécution, ne seront pas rejetés et ne seront pas notifier de manque de document).
13. Attestation en tant que fabricant. délivré par un organisme tiers habilité du pays du fabricant .
14. Registre de commerce ou document équivalent.
15. Un extrait du casier judiciaire du Soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal du Soumissionnaire, lorsqu'il s'agit d'une personne morale. Cette disposition ne s'applique pas aux sociétés étrangères non résidentes en Algérie.
16. L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien.

➤ **Pour les Soumissionnaires Locaux :**

17. Une copie du NIF et AI.
18. Une copie du registre de commerce.
19. Les attestations de mise à jour (CNAS, CASNOS)
20. Une copie d'attestation fiscale (Extrait de rôle)

Remarque : Les documents ci-dessus doivent être en cours de validité.

22.2) Enveloppe financière (2) :

L'enveloppe financière (2) portant la mention (Offre Financière) renferme notamment les documents suivants

Pour les soumissionnaires étrangers :

L'enveloppe (N°2) portant la mention « OFFRE FINANCIÈRE » doit renfermer pour deux variantes pour chaque Lot :

- ✚ Une variante en mode FOB ;
- ✚ Une variante en mode CFR.

Chaque variante doit comporter les documents suivants :

1. Une lettre de soumission pour chaque Lot, établie selon l'Annexe 05, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire. (Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).
2. Offre financière pour chaque Lot détaillée quantitativement et estimativement pour chaque Lot comme suit :

Montant FOB	Montant CFR
- Les Quantités	- Les Quantités
- Les prix unitaires	- Les prix unitaires
- Le montant total	- Le montant total
- Les frais d'emballage,	- Les frais d'emballage,
- Les frais de mise à FOB port indiqué,	- Les frais de mise à CFR port indiqué.
- Le montant total FOB arrimé,	- Le montant CFR port d'arrivée
- Les délais de livraison de la fourniture.	- Les délais de livraison de la fourniture.
- Les garanties.	- Les garanties.

(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).

N.B: Le Client se réserve le droit de choisir le mode qui lui convient (FOB ou CFR) lors de la signature du contrat en cas d'attribution de l'achat à un soumissionnaire étranger,

Pour les soumissionnaires locaux :

1. Une lettre de soumission pour chaque lot établi selon l'Annexe 05, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).
2. Offre financière détaillée quantitativement et estimativement pour chaque Lot. Comme suit ;
 - Les Quantités
 - Les prix unitaires (HT)
 - Le montant total de l'offre en (TTC) livraison à destination.
 - Le délai de livraison de la fourniture.
 - La durée de garantie.
 -

(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables pour toute la durée de l'exécution du contrat.

Article 23 : Résiliation

La résiliation du présent contrat peut intervenir dans les cas suivants :

- 1- L'inexécution totale ou partielle de l'une des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat aux torts exclusif de la partie défaillante ;
- 2- L'atteinte du taux de **5%** des pénalités de retard du montant global du contrat, la SCIMAT se réserve le droit de résilier le contrat au tort exclusif du fournisseur ;
- 3- En cas de liquidation ou de faillite de l'une ou des deux parties contractantes.

Pour chacun des points 1, 2 et 3, la SCIMAT adresse une **première mise en demeure** confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception au fournisseur. Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de **Quinze (15) jours** calendaires, **une deuxième mise en demeure sera adressée** au fournisseur.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de **Dix (10) jours** calendaires, le client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusif du fournisseur.

Article 24 : Force Majeure

On entend par force majeure tout événement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou événement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.

Au cas où interviendrait un événement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresse une notification « express » à l'autre partie. Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessous ne sera en aucune façon retenu pour le compte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

Article 25 : Eclaircissement aux Dossiers de l'Avis d'Appel d'Offre

- Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de l'Avis d'Appel d'Offre peut notifier sa demande à la SCIMAT, par écrit au plus tard **Dix (10) jours** avant la date de dépôt des offres, envoyée par fax sur le numéro **033.80.74.28** ou par mail sur l'adresse suivante : secretariat.cda@scimat.dz

- La SCIMAT répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement sur le dossier de l'Avis d'Appel d'Offre, qu'elle aura reçue au plus tard **Trois (03) jours** avant la date limite fixée à la remise des offres.
- Des copies de la réponse de la SCIMAT seront adressées à tous les soumissionnaires qui ont retiré le cahier des charges.

Article 26 : Litiges

Tout différend né de l'exécution et/ou de l'interprétation de l'une des clauses du contrat doit donner lieu au préalable à un règlement à l'amiable

Au cas où il serait impossible de parvenir à un accord amiable, tout différend, découlant du contrat sera :

Au cas où le recours à l'accord à l'amiable ne pourrait être obtenu ou n'aboutirait pas dans les délais prévus par la réglementation en vigueur, le litige sera soumis au tribunal algérien territorialement compétent ; Le droit algérien est applicable.

Article 27 : Impôt, Droits et Taxes

▪ Fiscalité étrangère :

- ✓ Le soumissionnaire étranger retenu prendra à sa charge tous les impôts, droits et taxes, et autres contributions assimilées de toute nature, existants ou à venir qui sont liées à l'exécution du contrat à l'étranger.

▪ Fiscalité Algérienne :

- ✓ Le soumissionnaire retenu supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat, et qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.

Article 28 : Assurances

▪ Pour les soumissionnaires locaux

L'assurance des fournitures est à la charge du Soumissionnaire local retenu depuis son site jusqu'au site du Client (Cimenterie).

▪ Pour les soumissionnaires étrangers

Selon le mode d'expédition choisi par le Client (FOB ou CFR Incoterms 2020).

Article 29 : Retrait du Cahier des Charges

Le cahier des charges peut être retiré auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT (sis 73 Rue Benflis la Verduze Batna 05000) par le Soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, ou envoyé par E-mail, contre paiement ou virement d'un montant de 50.000,00 DA ou son équivalent en devise convertible au Dinar Algérien, suivant le cours de change du jour du virement.

Les coordonnées bancaires seront transmises au Soumissionnaire intéressé suite à une demande officielle à l'adresse : secretariat.cda@scimat.dz

Article 30 : Dépôt des Offres

La date limite de dépôt des offres auprès du secrétariat des achats de la filiale de la SCIMAT est fixée au plus tard le **30/11/2025** Avant **10h45** soit Trente (30) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'Appel d'Offre dans la presse nationale (**29/10/2025**).

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite de remise des offres, est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les Soumissionnaires ne peuvent présenter plus d'une offre pour le même Appel d'Offres, faute de quoi, leurs offres seront rejetées.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui se tiendra le **30/11/2025** à **11h00** au siège de la direction générale de la SCIMAT à Batna.

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés auprès du secrétariat de la commission des achats de la filiale.

Lu et accepté

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).

Important

- 1- L'ouverture publique des plis se fera au siège de la société des ciments d'Ain Touta – Batna, le **30/11/2025** à **11h00**.
- 2- Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix du prestataire,
- 3- La SCIMAT se réserve le droit de ne pas donner suite au présent cahier des charges.
- 4- Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants;
 - * Les frais du retrait du cahier des charges ;
 - * L'offre non retenue ;
 - * L'avis d'appel d'offres infructueux ou annulé.

ANNEXE 01 :

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Présentation du Soumissionnaire :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance du **signataire**, ayant la qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat : **Fourniture des Briques et Bétons Réfractaires**

Nom et Prénom du signataire

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

a.Présentation du Soumissionnaire seul :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2022 :
- Année 2023 :
- Année 2024 :

b.Présentation du Soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres)

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2022 :
- Année 2023 :
- Année 2024 :

La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement ?

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix):

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant) **ou**.....
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant)

Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Fait à, le.....
(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 02 :
DÉCLARATION À SOUSCRIRE

DÉCLARATION À SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre (à préciser) de.....sous le N°:

Wilaya ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du Contrat :

Nom et Prénom, Nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société ou des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du Contrat de (objet du contrat) :

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un Organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la Société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le chiffre d'affaires en chiffres et en lettres).....
.....

Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de la société au greffe du Tribunal, section Commerciale ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le Tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03, du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

.....
.....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux : **OUI** ☐ **NON** ☐

La société s'est-t-elle rendue coupable de fausses déclarations ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

.....
.....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :

.....

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la justice et les décisions ou jugements et leurs dates) :

.....

La société est-elle inscrite sur la liste des Opérateurs Économiques interdits de soumissionner aux Marchés Publics ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

.....
.....

La société est-elle inscrite au « Fichier National des Fraudeurs », auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

.....
.....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) :

.....
.....

Indiquer le nom, prénom, qualité, date de naissance et nationalité du signataire de la déclaration :

Nom et Prénom

Qualité :

Date de naissance :

Nationalité :

Le déclarant s'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres) :.....
....., à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat, dans les conditions fixées dans ce dernier.

Le déclarant affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le déclarant certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus, sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

ANNEXE 03 :
DÉCLARATION DE PROBITÉ

DÉCLARATION DE PROBITÉ

Le signataire ;

Nom et Prénom du signataire

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur : *Fourniture et mise en service de cinq chariots élévateurs à fourches, d'un chariot élévateur télescopique et d'un mini-chargeur compact, répartis en quatre lots.*

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone : ; N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés

étrangères :

Forme juridique de la société :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuite pour corruption ou tentative de corruption d'Agents Publics. (Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

- M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.
- M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.
- Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause.
Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....

Nom, qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 04 :

ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné,

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

Fonction :

**signataire ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur la :
*Fourniture et mise en service de cinq chariots élévateurs à fourches, d'un chariot élévateur télescopique et d'un mini-chargeur compact, répartis en quatre lots.***

Dénomination de la société :

Forme juridique :

Montant du capital social :

Adresse du siège social :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :.....
en date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur :

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et le lieu de naissance : à

Fonction :

de négocier et de conclure avec la Société des Ciments de Ain-Touta, le Contrat portant sur :

-Objet précis du Contrat :

.....

-Mode de passation :

-Références :

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le :.....

(Nom, Prénom, Cachet et Signature)

ANNEXE 05 :
LETTRE DE SOUMISSION
(Pour Chaque Lot)

LETTRE DE SOUMISSION

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat : ***Fourniture des Briques et Bétons Réfractaires.***

Engagement du Soumissionnaire :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

.....

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

.....

Dénomination de la société :

.....

Adresse :

.....

N° de téléphone :

.....

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

.....

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

.....

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

.....

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

.....

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

.....

Adresse :

.....

N° de téléphone :

.....

N° de fax :

.....

Adresse électronique :

.....

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

.....

Numéro D-U-N-S pour les sociétés

étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

.....

Date et lieu de naissance : à

.....

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :

.....

- Nature des prestations :

.....

- Montant HT des prestations :

.....

----- **Partie à renseigner par tous les soumissionnaires** -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me sou mets et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

.....

La **Société des Ciments de Ain-Touta** se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de.....

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 06 OFFRE TECHNIQUE

Lot n° 01 : Brique Magnésie Spinnelle Format VDZ, zone de transition

Lot N° :	Désignation du produit	Détail de besoins	Qtés	Spécification techniques Exigées		Spécification techniques Proposées
01	Brique magnésie Spinnelle Format VDZ	- B322 - B622 - Clé petite - Clé petite - Mortier approprié - Tôle de serrage 2mm	40 T 56 T 01 T 02 T 01 T 2 000 pièces	Matière première		magnésie Spinnelle
				Composition chimique	MgO (%)	$83 \leq \text{MgO} \leq 90$
					Al ₂ O ₃ (%)	$09 \leq \text{Al}_2\text{O}_3 \leq 14$
					Fe ₂ O ₃ (%)	$0.5 \leq \text{Fe}_2\text{O}_3 \leq 0.8$
					CaO (%)	$0.5 \leq \text{CaO} \leq 1,2$
			100T		Si ₂ O (%)	$0 \leq \text{Si}_2\text{O} \leq 1$
				Porosité ouverte (%)	15-18	
				Résistance à l'écrasement à froid (N/mm ²)	≥ 65	
				Dilatation thermique 1200 C° (% lin)	≤ 1.6	
				Conductivité thermique (1000 C (W/m.k)	≤ 3.0	
				Garantie minimale (mois)	12	

- Délais de livraison proposés à compter de la date de notification du contrat :
- Délais en FOB :
- Délais en CFR :
- Garantie Proposée à compter de la date de signature du PV de réception Provisoire :
-

Remarques

- La température optimale de la virole du four en exploitation est de **320°C**.
- Le soumissionnaire supervise à ses frais la première mise en œuvre du lot retenu.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06 OFFRE TECHNIQUE

Lot n° 02 : Brique Magnésie Spinelle Format VDZ, zone de cuisson

<u>Lot N° :</u>	<u>Désignation du produit</u>	<u>Détail de besoins</u>	<u>Qtés</u>	Spécification techniques Exigées			Spécification techniques Proposées	
02	Brique magnésie Spinelle Format VDZ	- B322 - B622 - Clé petite - Clé petite	116 T 151 T 02 T 01 T					
				Matière première		Magnésie spinelle		
				Composition chimique	MgO (%)	85 ≤ MgO ≤ 92		
					AL ₂ O ₃ (%)	05 ≤ AL ₂ O ₃ ≤ 13		
					Fe ₂ O ₃ (%)	0.5 ≤ Fe ₂ O ₃ ≤ 1,0		
					CaO (%)	0.5 ≤ CaO ≤ 1,0		
			270T	Si ₂ O (%)	0 ≤ Si ₂ O ≤1			
				Porosité ouverte (%)	15-18			
				Résistance à l'écrasement à froid (N/mm2)	≥ 50			
				Dilatation thermique 1200 C° (% lin)	≤ 1.6			
				Conductivité thermique (1000 C (W/m.k)	≤ 2.8			
				Garantie minimale (mois)	12			

- Délais de livraison proposés à compter de la date de notification du contrat :
- Délais en FOB :
- Délais en CFR :
- Garantie Proposée à compter de la date de signature du PV de réception Provisoire :
-

Remarques

- La température optimale de la virole du four en exploitation est de **320°C**.
- Le soumissionnaire supervise à ses frais la première mise en œuvre du lot retenu.

Fait à , le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06 OFFRE TECHNIQUE

Lot n° 03 : Brique alumineuse pour refroidisseur

<u>Lot N° :</u>	<u>Désignation du produit</u>	<u>Détail de besoins</u>	<u>Qtés</u>	<u>Spécification techniques Exigées</u>		<u>Spécification techniques Proposées</u>
03	Brique Alumineuse pour refroidisseur	- 3K211 - 3K311 - Clé petite - Clé petite	36 T 10 T 02 T 02 T 50T			
				Matière première	Bauxite	
				Composition chimique	AL ₂ O ₃ (%)	69 ≤ AL ₂ O ₃ ≤ 73
					Fe ₂ O ₃ (%)	0.5 ≤ Fe ₂ O ₃ ≤ 1,0
				Porosité ouverte (%)	15-20	
				Résistance à l'écrasement à froid (N/mm2)	≥ 70	
				Dilatation thermique 1200 C° (% lin)	≤ 1.0	
				Conductivité thermique 1000 C (W/m.k)	≤ 1.6	
				Garantie minimale (mois)	24	

- Délais de livraison proposés à compter de la date de notification du contrat :
- Délais en FOB :
- Délais en CFR :
- Garantie Proposée à compter de la date de signature du PV de réception Provisoire :

- Remarques

- La température optimale de la virole du four en exploitation est de **320°C**.
- Le soumissionnaire supervise à ses frais la première mise en œuvre du lot retenu.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06 OFFRE TECHNIQUE

Lot n° 04 : Brique Haute teneur en Alumine

<u>Lot N° :</u>	<u>Désignation du produit</u>	<u>Détail de besoins</u>	<u>Qtés</u>	Spécification techniques Exigées		Spécification techniques Proposées	
<u>04</u>	Brique à Haute teneur en alumine	- B322 - B622 - Clé petite - Clé petite - Mortier approprié	38 T 55 T 02 T 03 T <u>02T</u> <u>100T</u>				
				Matière première	Bauxite		
				Composition chimique	AL ₂ O ₃ (%)	70 ≤ AL ₂ O ₃ ≤ 75	
					Fe ₂ O ₃ (%)	1 ≤ Fe ₂ O ₃ ≤ 1.5	
				Porosité ouverte (%)	15-20		
				Résistance à l'écrasement à froid (N/mm2)	≥ 70		
				Dilatation thermique 1200 C° (% lin)	≤ 1.0		
				Conductivité thermique 1000 C (W/m.k)	≤ 1.8		
				Garantie minimale (mois)	24		

- Délais de livraison proposés à compter de la date de notification du contrat :
- Délais en FOB :
- Délais en CFR :
- Garantie Proposée à compter de la date de signature du PV de réception Provisoire :

- Remarques

- La température optimale de la virole du four en exploitation est de **320°C**.
- Le soumissionnaire supervise à ses frais la première mise en œuvre du lot retenu.

Fait à , le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06 OFFRE TECHNIQUE

Lot n° 05: Brique à base teneur en Alumine

<u>Lot N° :</u>	<u>Désignation du produit</u>	<u>Détail de besoins</u>	<u>Qtés</u>	<u>Spécification techniques Exigées</u>		<u>Spécification techniques Proposées</u>
<u>05</u>	Brique à Basse teneur en alumine	- B322 - B622 - Clé petite - Clé petite	60T 135 T 02 T 03 T <u>200T</u>			
				Matière première	Chamotte Spéciale, résistante aux alcalis	
				Composition chimique	Al_2O_3 (%) $38 \leq Al_2O_3 \leq 45$	
					Fe_2O_3 (%) $1.2 \leq Fe_2O_3 \leq 1,5$	
					Si_2O (%) $45 \leq Si_2O \leq 55$	
				Porosité ouverte (%)	15-18	
				Résistance à l'écrasement à froid (N/mm2)	≥ 50	
				Dilatation thermique 1200 C° (% lin)	≤ 1.0	
				Conductivité thermique (1000 C (W/m.k)	$\leq 1,4$	
				Garantie minimale (mois)	24	

- Délais de livraison proposés à compter de la date de notification du contrat :
- Délais en FOB :
- Délais en CFR :
- Garantie Proposée à compter de la date de signature du PV de réception Provisoire :

- Remarques

- La température optimale de la virole du four en exploitation est de **320°C**.
- Le soumissionnaire supervise à ses frais la première mise en œuvre du lot retenu.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06 OFFRE TECHNIQUE

Lot n° 06 : Béton réfractaire

<u>Lot N° :</u>	<u>Désignation du produit</u>	<u>Qtés</u>	Spécification techniques Exigées			Spécification techniques Proposées
<u>06</u>	Béton réfractaire	<u>100T</u>				
			Matière première	/		
			Composition chimique	AL ₂ O ₃ (%)	≥ 85	
				Fe ₂ O ₃ (%)	≤ 2	
				Si ₂ O (%)	≤15	
				CaO (%)	≤ 2	
			Resistance à l'écrasement à froid (N/mm2) à: 100C° 1000C° 1400C°			
				≥ 85		
				≥ 85		
				≥ 85		
			Dilatation thermique lin à 1000 C° (%)	≤ 0.8		
			Conductivité thermique 1000 C (W/m.k)	≤ 2		
			Granulométrie	0/7mm		
Garantie minimale (mois)			12			

- Délais de livraison proposés à compter de la date de notification du contrat :
- Délais en FOB :
- Délais en CFR :
- Garantie Proposée à compter de la date de signature du PV de réception Provisoire :
.....

- Remarques

- La température optimale de la virole du four en exploitation est de **320°C**.
- Le soumissionnaire supervise à ses frais la première mise en œuvre du lot retenu.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)